

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES
HANDICAPÉES - (N° 494)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Poletti

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement une étude sur la convergence des normes de construction avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, dans le but de définir de nouveaux standards de construction.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au gouvernement de remettre au bureau de l'Assemblée nationale une étude sur la convergence de normes de construction avec les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées pour définir de nouveaux standards de construction.